

Aide-mémoire Demande d'indemnité de chômage

Veillez inscrire vos données personnelles dans les cases prévues à cet effet. Il est important d'indiquer vos propres coordonnées bancaires ou postales.

Question	Remarque
1	Si vous avez été au chômage durant les deux dernières années, veuillez indiquer le nom de la dernière caisse de chômage.
2	La date de l'annonce est importante. Mais vous ne recevrez votre argent qu'après la fin des rapports de travail.
3	Vous recevez l'indemnité de chômage complète uniquement si vous recherchez un emploi à un taux d'activité correspondant au moins à celui de votre dernier emploi. – Si vous ne recherchez pas un emploi à plein temps, veuillez indiquer le temps de travail maximal souhaité en heures par semaine ou en pourcentage d'un poste à plein temps. Si vous avez perdu une partie de votre emploi (réduction du taux d'activité ou suppression d'un ou de plusieurs postes à temps partiel), veuillez impérativement indiquer le taux d'activité recherché en incluant les rapports de travail non résiliés.
4	Si vous ne pouvez pas exercer complètement l'activité pour des raisons médicales, veuillez joindre le certificat médical.
5	Si vous pouvez répondre «Oui» à cette question, veuillez joindre une copie à la demande.
6	Si vous pouvez répondre «Oui» à cette question, veuillez joindre une copie à la demande.
7	Si vous pouvez répondre «Oui» à cette question, veuillez joindre une copie à la demande.
8	Si vous pouvez répondre «Oui» à cette question, veuillez joindre une copie à la demande.
9	Si vous pouvez répondre «Oui» à cette question, veuillez joindre une copie à la demande.
10	Vous pouvez conclure une assurance d'indemnités journalières en cas de maladie, par ex. auprès de votre caisse-maladie. Cette assurance est importante pour garantir le maintien du paiement du salaire en cas de maladie.
11	Si vous avez une obligation d'entretien, veuillez remplir le formulaire «Obligations d'entretien envers des enfants». Si, jusqu'ici, vous n'avez vous-même pas reçu cette indemnité, veuillez cocher «Non».
12	Veillez inscrire ici toutes les activités supplémentaires qui vous procurent un revenu.
13	Si vous étiez indépendant-e au cours des deux dernières années, veuillez cocher «Oui» et joindre les documents (comme par ex. extrait du registre du commerce, décisions de cotisations de l'AVS).
14	Indications du dernier employeur
15	Quel était le type de contrat de travail?
16	Quelle était la durée des rapports de travail?
17	Existait-il un contrat de travail écrit?
18	Comment le contrat a-t-il été résilié? Résiliation donnée par qui? Oralement? Par écrit?
19	Quel a été le dernier jour de travail effectué?
20	Quel était le motif de résiliation?
21	Êtes-vous encore assuré/e auprès de l'institut de prévoyance de votre dernier employeur selon la LPP?

22	Une retraite anticipée a-t-elle été mise en œuvre?
23	A la date de la résiliation ou pendant le délai de résiliation, avez-vous été empêché-e de travailler pour raison de maladie, d'accident, de grossesse, etc.?
24	Vous a-t-on proposé une prolongation du délai de résiliation?
25	Avez-vous fait valoir votre droit au salaire? (joindre les copies)
26	Si vous avez engagé une procédure auprès d'un tribunal des prud'hommes, veuillez joindre toute la correspondance.
27	Avez-vous bénéficié d'autres prestations financières à la fin des rapports de travail? (par ex. prestations dans le cadre de plans sociaux, réglementations des cas de rigueur, etc.)
28	Votre partenaire participe-t-il/elle d'une manière ou d'une autre à l'entreprise de l'autre personne?
29	Veillez inscrire ici vos derniers employeurs (pendant les deux dernières années) et joindre toutes les attestations de l'employeur.
30	Si, en dehors des rapports de travail indiqués, vous avez accompli un service militaire, civil ou de protection civile suisse, veuillez joindre une copie du livret de service.
31	Si vous n'avez pas eu de rapports de travail pendant plus de 12 mois, veuillez indiquer le motif et joindre les copies des attestations.
32	Si vous étiez à l'étranger, veuillez cocher ici. Veuillez aussi joindre l'attestation de l'institut de formation, resp. de l'activité salariée.
33	Si vous demandez des prestations de l'assurance-chômage à la suite de séparation, de divorce, d'invalidité etc. veuillez joindre les documents.
34	Si vous recevez des indemnités de l'assurance-chômage parce que vous n'assumez plus de tâches d'assistance envers une personne faisant ménage commun avec vous, veuillez cocher «Oui» et apporter vos commentaires.